

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN – 5 NOVEMBRE 2002

Une séance régulière du conseil d'arrondissement Verdun est tenue le mardi 5 novembre 2002 à 19 h, à la salle 205, arrondissement Verdun.

**SONT PRÉSENTS :** M. Georges Bossé, président du Conseil d'arrondissement, ainsi que madame la conseillère Ginette Marotte et messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** M. Gilles Baril, directeur d'arrondissement, Mme Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement.

CA02 210275

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte  
ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du conseil d'arrondissement Verdun tenue le mardi 5 novembre 2002.

GDD 1022200046

### PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h pour se terminer à 20 h ; cinq (5) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

CA02 210275.1

**Madame Nina Gould, présidente du Comité pour la protection du patrimoine naturel de l'île des Sœurs, dépose une lettre datée du 5 novembre 2002 concernant la gestion des habitats naturels du boisé de l'île des Sœurs.**

### APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX

CA02 210276

### PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN – LE MARDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2002 À 19 H.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte  
ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil d'arrondissement Verdun tenue le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2002 à 19 h, soit par les présentes considéré lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

GDD 1022200047

CA02 210277

**PROCÈS-VERBAL - SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
D'ARRONDISSEMENT VERDUN – LE MARDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2002 À 19 H.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'arrondissement Verdun tenue le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2002 soit par les présentes considéré lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

GDD 1022200048

**ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS DE LA SÉANCE DU COMITÉ  
GÉNÉRAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN  
TENUE LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2002 À 17 H.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Georges Bossé, président du conseil d'arrondissement, madame la conseillère Ginette Marotte ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Gilles Baril, directeur d'arrondissement,  
Mme Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement.

CA02 210278

**1. APPROBATION DE LA LISTE DE CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 27  
SEPTEMBRE AU 30 OCTOBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver la liste de chèques pour la période du 27 septembre au 30 octobre 2002.

GDD 1022186023

CA02 210279

**2. RAPPORTS MENSUELS:**

**Services administratifs**

Rapport budgétaire

septembre 2002

**Service de police de Montréal**

**Poste de quartier #17**

Rapport mensuel

septembre 2002

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte  
ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU QUE lesdits rapports soient reçus pour information et déposés aux archives.

GDD 1022186024, GDD 1022200049.

CA02 210280

3. PROJET D'ACTE DE TOLÉRANCE PERMETTANT L'EMPIÈTEMENT DES PERRONS ET DES MURS DES BÂTISSSES DANS L'EMPRISE DES RUES MELROSE ET WELLINGTON AUX 255 ET 265, RUE MELROSE, TEL QUE PRÉPARÉ PAR Me SYLVAIN LARIVIÈRE, NOTAIRE, EN CONSIDÉRATION DU PAIEMENT D'UN LOYER UNIQUE DE 3 443,41\$.

ATTENDU QUE deux (2) perrons ainsi que les murs des bâtisses empiètent dans l'emprise des rues Melrose et Wellington aux 255 et 265 rue Melrose;

ATTENDU QU'un acte de tolérance a été préparé par Me Sylvain Larivière, notaire;

ATTENDU QUE l'acte de tolérance prévoit le paiement d'un loyer unique de 3 443,41 \$ payable au moment de la signature;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte  
ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU comme suit:

- D'approuver le projet d'acte de tolérance préparé par Me Sylvain Larivière, notaire;
- DE mandater le président de l'arrondissement Verdun, ou en son absence, le président suppléant, et le secrétaire du conseil d'arrondissement Verdun, ou en son absence, le secrétaire substitut, pour signer ledit acte ainsi que tout autre document pour donner plein effet aux présentes.

GDD 1022184014

CA02 210281

4. PROJET D'ACTE DE TOLÉRANCE PERMETTANT L'EMPIÈTEMENT D'UNE MARCHE D'ESCALIER DANS L'EMPRISE DE LA QUATRIÈME AVENUE FACE AUX 100 À 104, TEL QUE PRÉPARÉ PAR Me ROBERT BEAULIEU, NOTAIRE, EN CONSIDÉRATION DU PAIEMENT D'UN LOYER UNIQUE DE 200,00\$.

ATTENDU QU'une marche d'escalier empiète dans l'emprise de la Quatrième Avenue face aux 100 à 104;

ATTENDU QU'un acte de tolérance a été préparé par Me Robert Beaulieu, notaire;

ATTENDU QUE l'acte de tolérance prévoit le paiement d'un loyer unique de 200,00 \$ payable au moment de la signature;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU comme suit:

- D'approuver le projet d'acte de tolérance préparé par Me Robert Beaulieu, notaire;
- DE mandater le président de l'arrondissement Verdun, ou en son absence, le président suppléant, et le secrétaire du conseil d'arrondissement Verdun, ou en son absence, le secrétaire substitut, pour signer ledit acte ainsi que tout autre document pour donner plein effet aux présentes.

GDD 1022184015

CA02 210282

5. SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SUPPORT DES LOGICIELS DE L'ARRONDISSEMENT VERDUN AVEC LA FIRME COGNICASE POUR LES ANNÉES 2003 ET 2004.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU comme suit:

1. D'autoriser le renouvellement du contrat de support de la firme Cognicase pour les logiciels du système SISCA, à raison de 56 362,25 \$ (toutes taxes incluses) par année;
2. D'autoriser la directrice des Services administratifs à signer et accepter ces contrats pour les années 2003 et 2004;
3. D'imputer les dépenses prévues au poste budgétaire 02.136.00.451 du budget informatique pour chacune de ces années.

GDD 1022179001

CA02 210283

6. DEMANDE D'ENTÉRINER LA DÉCISION D'AUTORISER LA LÉGION ROYALE CANADIENNE (SUCCURSALE #4) DE VERDUN À TENIR UNE CÉRÉMONIE ANNUELLE SUIVIE D'UNE PARADE AFIN DE COMMÉMORER LE JOUR DU SOUVENIR LE DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2002 À 14H.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte  
 ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'entériner la décision d'autoriser La Légion Royale Canadienne (succursale # 4) de Verdun de tenir leur cérémonie annuelle dans le Parc du Souvenir ainsi que leur parade selon le parcours présenté, et ce, dans le cadre de la commémoration du Jour du Souvenir, le dimanche 3 novembre 2002, à 14h00.

GDD 1022925001

CA02 210284

## 7. DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE POUR LA ZONE H03-91 AFIN DE SCINDER LA ZONE EN TROIS PARTIES.

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au zonage a été déposée pour scinder la zone H03-91 en trois zones de développement;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification au zonage a été analysée par les membres du comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 7 octobre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement doit prendre sa décision en tenant compte des recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU comme suit:

- DE refuser la demande de modification au zonage;
- DE revoir le zonage dans la zone H03-91 de manière à:
  1. repositionner la courbe et la position du chemin de la Pointe-Sud;
  2. limiter la construction d'une typologie unifamiliale pour les résidences ayant façade sur le chemin de la Pointe-Sud ainsi que celles adossées aux habitations unifamiliales de la rue de l'Orée-du-Bois Ouest;
  3. accepter de diversifier la hauteur autorisée pour les constructions sur les terrains près du futur golf.
- DE maintenir le positionnement du parc P03-90 et de présenter en concertation avec les différents propriétaires fonciers de la zone H03-91 un plan d'ensemble plus détaillé.

GDD 1022194031

CA02 210285

## 8. DEMANDE D'APPROBATION PAR PIIA PRÉSENTÉE PAR LE COMMERCE SPORT NÉRON, 40 PLACE DU COMMERCE, POUR L'INSTALLATION D'UNE BANNIÈRE.

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation par PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) a été déposée pour permettre l'installation d'une bannière;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la sous-section 4, du chapitre 9, du règlement de zonage numéro 1700, tel qu'amendé, toute demande d'enseigne non conforme aux dispositions générales du chapitre 8 peut faire l'objet d'une demande de PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation par PIIA a été examinée par les membres du comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 7 octobre 2002;

CONSIDÉRANT la résolution CA02 210201 adoptée lors de la séance du 2 juillet 2002;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'arrondissement doit prendre sa décision en tenant compte de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme et en s'appuyant sur les objectifs et les critères stipulés à l'article 359, du règlement de zonage no 1700, tel qu'amendé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU DE refuser la demande et de référer le traitement de l'affichage de ce commerce dans le concept d'ensemble déjà en préparation par les représentants des commerçants du centre commercial "Le Village".

GDD 1022194033

#### CA02 210286

9. DEMANDE D'APPROBATION PAR PIIA PRÉSENTÉE PAR LE CLUB DE TENNIS ÎLE DES SOEURS POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE AU 300, CHEMIN DU GOLF.

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation par PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) a été déposée pour permettre des modifications à la façade du 300, chemin du Golf;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la sous-section 1, de la section 1 du chapitre 9, du règlement de zonage numéro 1700, tel qu'amendé, toute demande de permis doit faire l'objet d'une demande de PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation par PIIA a été examinée par les membres du comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 7 octobre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'arrondissement doit prendre sa décision en tenant compte de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme et en s'appuyant sur les objectifs et les critères stipulés à l'article 349, du règlement de zonage no 1700, tel qu'amendé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'accepter la demande de PIIA aux conditions suivantes:

- que les travaux de maçonnerie soient reportés ultérieurement pour étude lorsqu'une proposition pour l'ensemble des bâtiments sera présentée;
- qu'une seule banderole soit installée, et ce, au dessus de la porte principale;
- que des pommeaux décoratifs semblables à ceux de l'entrée principale du Club de Tennis Île des Soeurs soient ajoutés aux extrémités de la structure de la banderole.

DE PLUS RÉSOLU DE suggérer au demandeur de profiter de l'occasion pour réaménager le stationnement afin d'établir un lien piétonnier entre le trottoir du chemin du Golf et l'entrée du 300, chemin du Golf.

GDD 1022174043

CA02 210287

## 10. DEMANDE D'APPROBATION PAR PIIA PRÉSENTÉE PAR LE CLUB DE TENNIS ÎLE DES SŒURS POUR L'INSTALLATION D'ENSEIGNES AU 300, CHEMIN DU GOLF.

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation par PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) a été déposée pour permettre l'installation de trois enseignes à plat sur le mur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la sous-section 4, du chapitre 9, du règlement de zonage numéro 1700, tel qu'amendé, toute demande d'enseigne non conforme aux dispositions générales du chapitre 8 peut faire l'objet d'une demande de PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation par PIIA a été examinée par les membres du comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 7 octobre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'arrondissement doit prendre sa décision en tenant compte de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme et en s'appuyant sur les objectifs et les critères stipulés à l'article 359, du règlement de zonage no 1700, tel qu'amendé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU D'approuver la demande de PIIA.

GDD 1022174044

CA02 210288

## 11. DEMANDE D'APPROBATION PAR PIIA PRÉSENTÉE PAR LES PROPRIÉTAIRES DU COMMERCE, LE PORTE PANIER FLEURISTE, POUR L'INSTALLATION D'UNE PORTE DANS LE MUR EXTÉRIEUR NORD DU CENTRE COMMERCIAL "LE VILLAGE" AU 40, PLACE DU COMMERCE.

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation par PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) a été déposée pour permettre l'installation d'une porte dans le mur extérieur nord du centre commercial "Le Village";

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la sous-section 1, de la section 1, du chapitre 9, du règlement de zonage no 1700, tel qu'amendé, toute demande de permis doit faire l'objet d'une demande de PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation par PIIA a été examinée par les membres du comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 7 octobre 2002;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'arrondissement doit prendre sa décision en tenant compte de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme et en s'appuyant sur les objectifs et les critères stipulés à l'article 348, du règlement de zonage no 1700, tel qu'amendé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver la demande de PIIA conditionnellement à ce que l'ouverture créée comporte de la fenestration de part et d'autre de la nouvelle entrée.

GDD 1022174045

CA02 210289

12. DEMANDE POUR NOMMER "PLACE DU JARDIN DES VOSGES" LA PLACE PUBLIQUE SITUÉE SUR LE CHEMIN DE LA POINTE-SUD EN FACE DU PROJET RÉSIDENTIEL LE JARDIN DES VOSGES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU DE demander au «Service Développement économique et développement urbain, Développement urbain, toponymie et patrimoine» de recommander au Conseil municipal de nommer, dès que possible, "Place du Jardin des Vosges" la place publique située sur le chemin de la Pointe-Sud en face du projet résidentiel Le Jardin des Vosges, sur l'Île des Soeurs, dans l'arrondissement Verdun.

GDD 1022174055

CA02 210290

13. DEMANDE AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ENTÉRINER L'AUTORISATION ACCORDÉE À LA CORPORATION PROMENT D'INSTALLER DES ENSEIGNES DIRECTIONNELLES À DIVERS ENDROITS SUR L'ÎLE DES SOEURS DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'entériner l'autorisation accordée par la Direction de l'arrondissement Verdun, le 22 octobre 2002 pour l'installation de cinq ( 5 ) enseignes directionnelles sur l'Île des Soeurs, pour une période de dix (10) jours, aux endroits stipulés dans ladite lettre d'autorisation, soit :

- à l'entrée de l'Île des Sœurs;
- à l'intersection du boulevard Marguerite-Bourgeoys et du boulevard de l'Île-des-Sœurs;
- à l'intersection de la rue Berlioz et du boulevard de l'Île-des-Sœurs;
- à l'intersection de la rue De Gaspé et du boulevard de l'Île-des-Sœurs;
- à l'entrée des Sommets sur le Fleuve.

DE PLUS RÉSOLU QUE la Corporation Proment s'assure du bon état des enseignes sur une base régulière.

GDD 1022194035

CA02 210291

14. LETTRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SANTÉ PUBLIQUE DEMANDANT QUE LA SEMAINE DU 24 NOVEMBRE AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2002 SOIT PROCLAMÉE « SEMAINE DE SENSIBILISATION AU VIH/SIDA » ET LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2002 « JOURNÉE MONDIALE DU SIDA ».

### PROCLAMATION

ATTENDU QUE le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) estime à plus de 40 millions le nombre de personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans le monde;

ATTENDU QUE l'ONUSIDA invite les gouvernements, les organismes et les particuliers à désigner la semaine du 24 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2002 « Semaine de sensibilisation au VIH/sida » et le 1<sup>er</sup> décembre 2002 « Journée mondiale du sida » sous le thème « Stigmate et discrimination » et dont les objectifs sont de:

- sensibiliser la population au VIH/sida et dénoncer la discrimination envers les personnes infectées ou affectées par le VIH/sida;
- combattre la stigmatisation et la discrimination fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, la culture, l'ethnicité et la race dans le contexte du VIH;
- promouvoir et appuyer des activités de prévention du VIH.

ATTENDU QUE Santé Canada estime à 50 000 le nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant avec le VIH/sida et à **15 000 le nombre de personnes infectées à leur insu**;

ATTENDU QUE le nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant avec le VIH/sida ne cesse d'augmenter, au rythme d'environ **4 200 nouvelles infections par année**;

ATTENDU QU'en l'absence de moyen de guérison ou de vaccin, **l'éducation est notre seul moyen de défense contre le VIH/sida**, et

ATTENDU QUE la Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida et la Journée mondiale du sida offrent l'occasion de renforcer la tolérance et la compréhension tout en diffusant une information de prévention sur l'épidémie,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU DE proclamer la semaine du 24 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2002 « **La Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida** » et le 1<sup>er</sup> décembre 2002 « **Journée mondiale du sida** ».

GDD 1022200050

CA02 210292

15. APPROBATION DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ AINSI QUE CEUX DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$, OCTROYÉS DU 1ER JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2002 PAR L'ARRONDISSEMENT VERDUN.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver la liste détaillée des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que ceux de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, octroyés par l'arrondissement Verdun, pour la période de janvier au septembre 2002.

GDD 1022186026

CA02 210293

16. DEMANDE PRÉSENTÉE PAR L'ARRONDISSEMENT VERDUN AU COMITÉ EXÉCUTIF AFIN DE RÉCLAMER LES INTÉRÊTS GÉNÉRÉS SUR LES SOMMES PROVENANT DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2001.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU DE demander au Comité exécutif que les intérêts générés sur les sommes provenant des surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2001 de tous les arrondissements soient versés dans ces mêmes surplus.

GDD 1022186025

CA02 210294

17. ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX – SOUMISSION S02/006 - CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT EXTÉRIEUR À LA MARINA.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction d'un stationnement extérieur à la marina, d'asphaltage de l'accès à la piste de danse et l'asphaltage du stationnement des serres ont été complétés et inspectés par la division ingénierie et spécialités, et ce, en conformité avec les plans et devis spéciaux et généraux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver l'acceptation provisoire des travaux en date du 29 août 2002 suite à l'appel d'offres S02/006 pour la construction d'un stationnement extérieur à la marina par la compagnie "Les Entreprises Catcan inc."

GDD 1022184016

CA02 210295

## 18. ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX – DEUXIÈME PARTIE DE LA SOUMISSION S01/013 – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA GRANDE-MARGUERITE.

CONSIDÉRANT QUE la deuxième partie des travaux de l'aménagement de la Place de la Grande-Marguerite ont été complétés et inspectés par la division ingénierie et spécialités, en collaboration avec le service d'aménagement urbain et services aux entreprises, et ce, en conformité avec les plans et devis spéciaux et généraux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver la deuxième partie de l'acceptation provisoire des travaux en date du 23 août 2002 suite à l'appel d'offres S01/013 pour l'aménagement de la Place de la Grande-Marguerite par la compagnie "Les Entreprises Catcan inc."

GDD 1022184017

CA02 210296

## 19. OCTROI DU CONTRAT C02/038 POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC SUR LA RUE DE L'ORÉE-DU-BOIS À L'ÎLE DES SŒURS À LA FIRME "LES ENTREPRISES CATCAN INC." AU MONTANT DE 99 119,21 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU comme suit:

1. d'autoriser une dépense de 99 119,21 \$, toutes taxes incluses, pour l'aménagement du parc sur la rue de l'Orée-du-Bois à l'Île des Soeurs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2.- d'accorder à la compagnie "Les Entreprises Catcan Inc." le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 99 119,21 \$, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat;
3. d'imputer la dépense tel que ci-dessous:

Imputation: 014-3-0232512004-02129

Projet	Sous-projet	crédits	contrat
34612	0232512-007	95 672,33 \$	99 119,21 \$

Certificat n° CTC1022183011.

GDD 1022183011

CA02 210297

20. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES SERVICES À LA COMMUNAUTÉ (SPORTS, LOISIRS ET CULTURE) ET DE L'URBANISME TENUE LE JEUDI 10 OCTOBRE 2002.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte  
ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU QUE ledit compte rendu soit reçu pour information et déposé aux archives.

GDD 1022181009

CA02 210298

21. REQUÊTE POUR L'OBTENTION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR SE CONFORMER AUX DISPOSITIONS DE LA LOI 170 EN CE QUI A TRAIT AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE EN ARRONDISSEMENT (CHAPITRE 56, ARTICLES 91 ET 130)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte  
ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU QUE demande soit faite au Comité exécutif d'accorder les ressources financières nécessaires, soit 95 560,00 \$ incluant les bénéfices marginaux, pour l'ajout d'un poste de gestionnaire en développement social à l'arrondissement Verdun.

GDD 1022204013

CA02 210299

22. DEMANDES À LA DIRECTION RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES D'INCLURE À LEUR BUDGET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2003-2005 LES PROJETS EN INFORMATIQUE POUR L'ARRONDISSEMENT VERDUN.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte  
ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU DE demander à la direction Ressources matérielles et informatiques d'inclure à leur budget du programme triennal d'immobilisations 2003-2005 les projets de l'arrondissement Verdun en ce qui a trait à la gestion de la désuétude de son parc informatique.

GDD 1022179002

CA02 210300

23. APPROUVER LA VENTILATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2003-2005 SELON L'ENVELOPPE MISE À LA DISPOSITION DE L'ARRONDISSEMENT VERDUN.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver la ventilation du programme triennal d'immobilisations 2003-2005 selon l'enveloppe mise à la disposition de l'arrondissement Verdun, en considérant que l'enveloppe protégée renouveau urbain, contribution Ville, correspond à la contribution de l'arrondissement Verdun.

GDD 1022203016

CA02 210301

24. DEMANDE À LA DIRECTION ENVIRONNEMENT, VOIRIE ET RÉSEAUX ET À LA DIRECTION PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS D'INCLURE À LEUR BUDGET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2003-2005 LES PROJETS POUR LES AQUEDUC ET ÉGOUTS, VOIRIE, ENVIRONNEMENT, PARCS ET PISTES CYCLABLES DE L'ARRONDISSEMENT VERDUN.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU DE demander à la direction Environnement, voirie et réseaux, et la direction Parcs, jardins et espaces verts d'inclure à leur budget du programme triennal d'immobilisations 2003-2005 les projets pour les aqueduc et égouts, voirie, environnement, parcs et pistes cyclables de l'arrondissement Verdun, et ce, afin de confirmer que les sommes sont disponibles au programme triennal d'immobilisations et ainsi rencontrer, pour une partie, les obligations contractuelles auxquelles la Ville s'est engagée pour supporter l'avancement du développement domiciliaire en cours.

GDD 1022203018

CA02 210302

25. DEMANDE À LA DIRECTION HABITATION DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN D'INCLURE À LEUR BUDGET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2003-2005 LES PROJETS POUR LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS DE L'ARRONDISSEMENT VERDUN.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU DE demander à la direction Habitation du service du développement économique et du développement urbain d'inclure à leur budget du programme triennal d'immobilisations 2003-2005 les projets pour les programmes de subventions de l'arrondissement Verdun.

GDD 1022203019

CA02 210303

26. MESURE DISCIPLINAIRE IMPOSÉE À UN EMPLOYÉ COL BLEU.

IL EST

UNANIMEMENT RÉSOLU D'entériner l'imposition d'une suspension d'une durée de trois (3) jours sans salaire à un employé col bleu des Travaux publics, le numéro du sommaire se référant au numéro de la résolution.

GDD 1022285004

CA02 210304

27. DEMANDE À LA DIRECTION RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES D'INCLURE À LEUR BUDGET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2003-2005 LES PROJETS POUR LES IMMEUBLES DE L'ARRONDISSEMENT VERDUN.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU DE demander à la direction Ressources matérielles et informatiques d'inclure à leur budget du programme triennal d'immobilisations 2003-2005 les projets de l'arrondissement Verdun en ce qui a trait aux immeubles.

GDD 1022203017

CA02 210305

28. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU au Conseil municipal de procéder à la nomination de monsieur Gilles Baril à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement Verdun.

GDD 1022196005

**FIN DE L'ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS  
DU COMITÉ GÉNÉRAL**

CA02 210306

## AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1700-15 - ZONAGE

Le conseiller Claude Trudel donne avis de motion que, lors d'une séance subséquente du Conseil d'arrondissement, sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1700, tel qu'amendé, de façon à:

- diminuer la zone P02-01 de manière à créer une zone commerciale C02-115 vouée à la restauration.

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

GDD 1022174050

CA02 210307PROJET DE RÈGLEMENT 1700-15 – (**PREMIER PROJET**) - ZONAGE

SOUMIS **premier projet** du règlement de zonage numéro 1700-15 modifiant le règlement de zonage numéro 1700, tel qu'amendé, de façon à:

- diminuer la zone P02-01 de manière à créer une zone commerciale C02-115 vouée à la restauration.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le **premier projet** du règlement numéro 1700-15 soit adopté tel que présenté.

GDD 1022174051

CA02 210308

## RÈGLEMENT 1700-13 – ZONAGE

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le conseiller Claude Trudel lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement tenue le mardi 4 juin 2002, résolution numéro CA02 210169, le règlement numéro 1700-13 est soumis.

Ce règlement de concordance au Plan d'urbanisme modifie le règlement de zonage numéro 1700, tel qu'amendé, de façon à:

- remplacer la grille des usages et des normes de la zone « C03-15 » en modifiant les usages autorisés;
- modifier le plan 1/2 de façon à modifier l'affectation de la zone «C03-15 ».

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le règlement de zonage numéro 1700-13 soit adopté tel que présenté, les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

GDD 1022174056

CA02 210309

## RÈGLEMENT 1700-14 – ZONAGE

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le conseiller Claude Trudel lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement tenue le mardi 3 septembre 2002, résolution numéro CA02 210253, le règlement numéro 1700-14 est soumis.

Ledit règlement modifie le règlement de zonage numéro 1700, tel qu'amendé, de façon à:

- déplacer l'usage «Antiquaire» de la classe d'usages «commerce de quartier» vers la classe d'usages «commerce de voisinage»;
- remplacer certaines grilles des usages et normes afin de les rendre conformes avec le règlement de construction 1750;
- modifier la grille des usages et des normes H02-87 afin d'y ajouter des normes de PIIA;
- modifier la grille des usages et des normes C03-13 afin d'y éliminer les marges;
- enlever les normes relatives aux enseignes électorales;
- préciser le nombre de cases de stationnement requis pour une garderie;
- enlever la référence au règlement numéro 1515;
- modifier les dispositions relatives aux pentes de toit pour un agrandissement dans la cour arrière dans les zones H01-02 et C01-88;
- préciser l'implantation des bâtiments principaux dans les zones H01-02 et C01-88.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par le conseiller John Gallagher

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le règlement de zonage numéro 1700-14 soit adopté tel que présenté, les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

GDD 1022174052

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 05.

**PRÉSIDENT**

**SECRÉTAIRE**